Bienvenue à nos futurs élèves!

Chers parents,

Le temps est déjà venu de préparer l'entrée de votre enfant à l'école primaire.

La première phase des inscriptions se tiendra entre le **27 novembre 2023 et le 22 décembre 2023** et que durant cette période le principe du « premier arrivé, premier servi » **ne s'applique pas.**

Marche à suivre pour procéder à l'inscription de votre enfant

Étape 1 – Préparatifs à l'inscription

- **Assurez-vous que l'école Esther-Blondin est bien votre école de quartier en vous référant au site du Centre de services scolaire des Affluents.**
- **Téléphonez au secrétariat de l'école 450-492-3632 afin de prendre rendez-vous.**
- **Remplissez les documents suivants pour l'inscription 2024-2025 (documents disponibles sous le même onglet) :**

  .Fiche d'inscription pour le service de garde

  .Bilan de santé

  .Portrait de l'enfant en centre de la petite enfance (CPE), section 1-2-3 à compléter. (par le milieu de service de garde).
  Si votre enfant fréquente un CPE, nous transmettre le portrait du CPE de décembre et de juin.

Questionnaire aux parents

Avoir en main tous les documents complétés à votre rendez-vous.

Étape 2 – Inscription

Au moment de votre rendez-vous, présentez-vous à la porte 1 de l'école avec :

- **Original du certificat de naissance (Directeur de l'état civil, grand format).**
- **Preuve de résidence sur laquelle sont inscrits le nom et l'adresse des parents ou du tuteur légal. Documents acceptés : permis de conduire, compte de téléphone résidentiel, compte d'Hydro-Québec ou d'Énergir, compte de taxes, contrat notarié, bail (avec lettre du propriétaire) ou une lettre d'un parent ou ami confirmant que l'élève et ses parents résident sous le même toit que ledit parent ou ami avec une preuve de résidence de ce parent ou ami.**
- **Dernier bulletin, s'il y a lieu.**

Pour les enfants nés hors Québec, assurez-vous que :

- **Le certificat de naissance est écrit en français ou en anglais.** ***Si le nom des parents n'apparait pas sur le certificat de naissance de l'enfant, le certificat de naissance des parents ou les papiers d'immigration sont requis.*** **Si l'enfant est adopté, le certificat d'adoption du Québec est requis. Documents d'immigration acceptés: carte de citoyenneté ou certificat de citoyenneté canadienne, carte de résident permanent ou confirmation de résidence permanente.**
- **Document à compléter si élèves nés hors Québec (lien cliquable):**

  Enfant né hors Québec

Étape 3 – Complément d'information

Nous vous invitons à visiter le site Internet du **Centre de services scolaire des Affluents** où vous trouverez aussi le site de notre école.

À venir, un aide-mémoire avec des dates importantes ainsi que des liens vers diverses ressources seront déposés sur notre site.

Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous au **450-492-3632 poste 4117**.

Au plaisir de vous accueillir à notre merveilleuse école,

Annie Rillart, directrice–adjointe
Sylvie Tremblay, directrice